



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 23 mars 2026

GT PRIME TRACTION CONCLUSIF

LES ADC D'HEXAFRET AURONT DROIT À LA MÊME PRIME TRACTION QU'À VOYAGEURS !

Présentée comme un groupe de travail conclusif sur la prime traction et l'organisation du service annuel, cette réunion a surtout confirmé que les décisions étaient déjà arrêtées par la direction, sans aucune marge de discussion.

La direction annonce appliquer les mesures issues des négociations Voyageurs avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026 et toujours sans tenir compte des spécificités du fret ferroviaire. Pour rappel, voir les mesures ci-dessous :

	Avant	Après
Sécurisation de la prime traction	- J1 : carence - J2 à J11 : taux socle (CRL 20,62 €/CRML 19,03 €) - J 12 : calcul avec un quotient 480 sur les 12 derniers mois ou taux socle (CRL 20,62 €/CRML 19,03 €)	- J1 : carence - J2 à J6 : taux socle (CRL 20,62 €/CRML 19,03 €) - J 7 : calcul avec un quotient 480 sur les 12 derniers mois ou taux socle (CRL 20,62 €/CRML 19,03 €)
Amélioration de la prime de base garantie	Paiement pour 20 jours de travail : 705 €.	Paiement pour 20 jours de travail : 745 €
Journée SU (sans utilisation)	1^{er} au 3^e SU du mois civil payés au taux C : 15,54 € + PNS 5,83 €, soit 21,37 € 4^e SU du mois civil payé au taux A : 25,89 € + PNS 5,83 €, soit 31,72 €	1^{er} SU du mois civil payé au taux C : 15,54 € + PNS 5,83 €, soit 21,37 € - À partir du 2^e SU du mois civil, payé au taux A : 25,89 € + PNS 5,83 €, soit 31,72 €
Revalorisat° de la présence horaire au 01/01/26	- Pas de paiement dès la 1^{re} minute - Taux 2 : 1,11 € de la 3^e à la 5^e heure - Taux 1 : 1,90 € au-delà de la 5^e heure	- Paiement dès la 1^{re} minute - Nouveau taux 2 : de 0 à 5 heures : 0,48 € par heure - Taux 1 revalorisé à 2,85 € au-delà de la 5^e heure
Simplification de la prime traction	Redressement de l'acompte congés en mars avec rappels sur salaire.	L'acompte congés est remplacé par la prime congés , calcul mensuel basé sur la moyenne des 12 derniers mois glissants .
		+ Confirmation de la modification des documents ADC : fiche PT, état 113, état 31

Dans le même temps, elle maintient la mise en place de deux adaptations (avril et septembre) en plus du changement de service annuel, mais en garantissant un déroulé de grille de RP annuels (l'adaptation de septembre passera en commission roulement au mois de juin).

La délégation CGT, avec les autres organisations syndicales, a rappelé clairement son positionnement. Nous refusons que l'évolution de la prime traction soit conditionnée à des modifications de l'organisation du travail. Sur le terrain, la situation est tout autre, les roulements évoluent en permanence, les journées sont modifiées et les agents n'ont plus de visibilité sur leur organisation personnelle. Les congés sont difficilement accordés, les compteurs gonflent, les demandes de temps partiel sont refusées et les ADC assurent la production dans des conditions de plus en plus dégradées, ce qui engendre une augmentation de la souffrance au travail, déjà bien élevée suite à la procédure de discontinuité.



Dans le même temps, l'entreprise est confrontée à un déficit d'effectifs important lié à des départs non compensés par les recrutements et des projections pour 2026 qui confirment une tension durable sur les effectifs. La direction s'est lourdement trompée dans l'expression de ses besoins de conducteurs (ACR) malgré les alertes répétées de la CGT.

Le résultat s'annonce catastrophique pour les mois à venir. La CGT exige un changement immédiat du positionnement de la direction, afin que les ADC puissent assurer leur travail réglementairement et en toute sécurité !

Ce sont nos conditions de travail, notre santé, notre vie personnelle et nos conditions de rémunération qui sont dans la balance !

Pour maintenir l'activité, la direction a recours à une multitude de conducteurs extérieurs avec des niveaux de rémunération nettement supérieurs à ceux des agents d'Hexafret. Cette situation crée un écart difficilement compréhensible et difficilement justifiable pour les agents qui assurent quotidiennement la production dans un contexte très difficile. De plus, cela a un coût économique très élevé pour l'entreprise.

La CGT constate une gestion qui repose essentiellement sur l'adaptation permanente et la flexibilité, sans réponse structurelle sur les effectifs et sans reconnaissance du travail accompli chaque jour.

La CGT porte des exigences claires :

- une reconnaissance réelle du travail des conducteurs,
- des effectifs en adéquation avec la charge dans le respect de la réglementation,
- le respect des droits des agents notamment sur les congés,
- une dissociation claire entre rémunération et organisation du travail,
- une prise en compte concrète des spécificités du fret dans le calcul de la prime traction.

**LES AGENTS DE CONDUITE NE PEUVENT PAS ÊTRE
UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT PERPÉTUELLE.**

**LA CGT CONTINUERA DE PORTER CES REVENDICATIONS
ET D'AGIR POUR OBTENIR DES AVANCÉES
QUI BÉNÉFICIERONT À TOUS LES ADC D'HEXAFRET !**

